

Le ministre cubain des Affaires Étrangères réaffirme la tolérance zéro à l'égard de la traite d'êtres humains

Image not found or type unknown



La Havane, 30 juillet (RHC) Le ministre cubain des Affaires Étrangères, Bruno Rodriguez, a réaffirmé la politique de tolérance zéro de son pays à l'égard de la traite d'êtres humains à l'occasion de la Journée mondiale contre ce fléau.

Par le biais de son compte Twitter officiel, le chef de la diplomatie cubaine a assuré que "Cuba affichait une faible incidence, résultat de la mise en œuvre d'un Plan d'action national pour la prévention et la lutte contre la traite des personnes et la protection des victimes".

Depuis 2017, le Gouvernement de La Havane met en œuvre cette initiative, considérée comme un outil d'action coordonnée entre l'État et les organisations de la société civile.

Le Plan encourage la formation, élément essentiel pour améliorer la perception des risques, et prévoit des échanges opportuns avec des entités internationales.

En outre, il offre des soins spécialisés aux victimes identifiées, ainsi qu'aux personnes les plus vulnérables, notamment les enfants, les femmes, les personnes âgées et les personnes handicapées.

Selon le chef de la diplomatie cubaine, les divers instruments juridiques en vigueur dans le pays permettent de lutter contre la traite des personnes et les comportements qui y sont associés, tels que le proxénétisme, la pornographie et la prostitution enfantine.

L'Assemblée générale des Nations unies a proclamé le 30 juillet, Journée mondiale contre la traite des êtres humains, dans le but de sensibiliser l'opinion à la situation des victimes de la traite, de promouvoir et de protéger leurs droits.

Ce fléau, considéré comme un crime international contre l'humanité, viole les droits de l'homme et porte atteinte à la liberté et à la dignité des victimes.

Afin d'engager les pays dans la lutte pour éradiquer ce fléau, le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, est entré en vigueur en 2003.

Jusqu'en 2020, le document a été ratifié par 176 États, dont Cuba.

(Source : Prensa Latina)

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/nacionales/265589-le-ministre-cubain-des-affaires-etrangees-reaffirme-la-tolerance-zero-a-legard-de-la-traite-detres-humains>



Radio Habana Cuba